

COMMUNE DE SAINT ARMEL - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 14 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze le quatorze octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT ARMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique PLAT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07 octobre 2011

Présents : M. PLAT, Mme GUEDON, M. LEVESQUE, M. SOREL, M. PONDARD, M. MOUROT, M. JAMOIS, Mme PALMER.

Absents excusés : M. LE CLEZIO (pouvoir à M. PLAT)
M. LE MENACH (pouvoir à M. PONDARD)
Mme SAINTOBIN (pouvoir à M. MOUROT)
Mme VALIN (pouvoir à Mme GUEDON)

Absents : Mme MARESCAUX, M. BERNARD

Secrétaire de séance : Mme PALMER

2011-10-14/01 - Rapport annuel 2010 sur l'eau et l'assainissement collectif et non collectif

M. Mourot présente le rapport annuel 2010 sur l'eau et l'assainissement du SIAEP de la Presqu'île de Rhuys. L'eau potable est distribuée à 31 411 abonnés (+1,3% par rapport à 2009). La consommation des abonnés domestiques est en moyenne de 49 litres par habitant et par jour. Le réseau de collecte des eaux usées est composé de 475 kms de collecteurs et de 156 postes de refoulement. Un abonné domestique consommant 120 m3 paie 372,43 € TTC soit en moyenne 3,10 €/m3 (+4,90% par rapport à 2009). Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal par 12 voix pour :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable 2010,
- adopte le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif 2010,
- adopte le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif 2010.

2011-10-14/02 - Rapport annuel 2010 du SIAGM

En raison de l'absence de M. LE MENACH délégué au SIAGM, l'adoption du rapport 2010 du SIAGM est reportée à une séance ultérieure.

2011-10-14/03 : Rapport annuel des activités 2010 de la CCPR

M. Le Maire présente le rapport annuel 2010 des activités de la CCPR. Ce rapport fait état des politiques menées en 2010 par grandes compétences :

- en matière d'aménagement du territoire, d'habitat et des transports,
- dans les domaines économique et touristique,
- dans le domaine des ordures ménagères
- pour l'enlèvement des gros apports d'algues et le nettoyage des plages,
- en matière culturelle, sportive et de loisirs,
- dans le domaine social.

Il fait remarquer une augmentation du ramassage des algues.

Concernant les ateliers artistiques et médiathèque, il informe que 190 armélois sont inscrits et que les bénévoles sont important dans le fonctionnement.

Après présentation, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, adopte le rapport des activités 2010 de la CCPR.

Rapport annuel activités 2010 de la CCPR: enlèvement ordures ménagères

M. le Maire présente le rapport annuel 2010 de la CCPR concernant le prix et la qualité du service public d'enlèvement et de valorisation des déchets ménagers. La CCPR a collecté par habitant :

- 288 kg d'ordures ménagères résiduelles
- 92,6 kg de collectes sélectives (verre, emballages, papier, encombrants)

Après présentation, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, adopte le rapport d'activités 2010 du service des déchets de la CCPR.

2011-10-14/04 - Convention Extranet Carrières

M. le Maire informe que dans le cadre de la dématérialisation de ses procédures, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan met gracieusement à disposition de ses collectivités affiliées un extranet carrières visant à faciliter le traitement des dossiers individuels en gestion des carrières des agents. L'extranet carrières permettra :

- De visualiser les informations individuelles des agents et de faire les mises à jour (adresse, situation familiale...)
- De consulter l'historique carrière des agents,
- D'accéder aux grilles indiciaires des grades de la fonction publique territoriale,
- D'avoir accès au tableau du personnel (effectifs),
- De traiter les avancements d'échelon
- De visualiser un échéancier de carrière
- De préparer certains arrêtés individuels

Pour pouvoir accéder au site, la commune doit signer une convention d'utilisation avec le Centre de Gestion.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Après délibération, le conseil municipal, par 12 voix pour, autorise le maire à signer cette convention avec le centre de gestion.

2011-10-14/05 Travaux de V.R.D. du Champ de Foire et Aménagement Paysager

M. le Maire donne lecture des résultats de la consultation des entreprises concernant les travaux de V.R.D. du Champ de Foire et l'Aménagement Paysager : 4 entreprises ont présenté une offre dans le délai imparti :

- CHARRIER : 167 388,57 € TTC
- EIFFAGE : 148 975,90 € TTC
- S.T.P.M. : 169 217,85 € TTC
- T.P.A. : 164 433,56 € TTC

L'offre la plus avantageuse économiquement est celle de l'entreprise EIFFAGE.

Après délibération, le Conseil Municipal valide l'offre de l'entreprise EIFFAGE et autorise le Maire à signer le marché public de travaux avec cette entreprise.

2011-10-14/06 - Effacement réseaux Route de Penvins

M. le Maire présente les différentes estimations pour l'effacement des réseaux (électricité, éclairage public, téléphone) dans l'environnement du Champ de Foire), dont les travaux seront confiés au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM) dans le cadre de sa compétence obligatoire pour l'électricité et de la compétence optionnelle transférée par la commune pour l'éclairage.

Afin de coordonner l'ensemble des travaux d'effacement des réseaux aériens, le SDEM, en application de l'article 2.2.2. de ses statuts, est en mesure d'exécuter également les travaux de génie civil France Télécom.

Les estimations se chiffrent à :

- Electricité :
- Eclairage public :
- Téléphone :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix :

- Donne son accord aux devis d'effacement des réseaux présentés au cours de la réunion
- Confie au SDEM l'exécution des travaux de génie civil du réseau téléphonique Rte de Penvins
- Demande au SDEM d'établir le devis relatif à la contribution de la commune pour cet effacement du réseau téléphonique,
- Donne son accord pour la contribution de la commune égale au montant TTC des travaux réalisés par le SDEM
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2011-10-14/07 - Avenant honoraires maîtrise d'œuvre Champ de Foire

M. le Maire fait savoir que lors de la constitution du dossier de demande de subvention de juillet 2008, le plan d'aménagement autour des 4 bâtiments collectifs était très succinct, car le projet des constructions n'était pas encore définitivement arrêté.

Au fil des années et des réunions, le projet a été validé. Les concessionnaires de réseaux ne prenant pas en compte l'extension des réseaux à l'intérieur de l'opération, l'estimation des travaux a dû être augmentée. Cela a pour conséquence l'augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre du cabinet C.E.A. de Guenin soit :

⇒ En 2008 : montant estimé : 88 424,25 € HT, taux 6,44 %, honoraires : 5 690,00 € HT

⇒ En 2011 : montant estimé : 124 561,80 € HT, taux 6,44 %, honoraires : 8 021,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant de maîtrise d'œuvre avec le cabinet C.E.A.

2011-10-14/08 - Domicile partagé : équipement cuisine

Mme Guedon informe qu'afin d'équiper la cuisine du domicile partagé une consultation a été faite auprès de divers cuisinistes : Conforama, Cuisinella, Mobalpa AM HABITAT.

Ils ont présenté les devis suivants :

- CONFORAMA :	6 958,00 €
- CUISINELLA :	7 300,00 €
- MOBALPA :	6 950,00 €
- AM HABITAT :	6 500,00 €

L'offre de AM HABITAT est la plus économique du point de vue financier et assure un service après vente de proximité.

Après délibération, le conseil municipal, par 12 voix pour, donne son accord au devis de AM Habitat.

Questions diverses

- Communication sur le champ de foire, il est prévu une visite et un point presse le samedi matin 29 octobre à 11 H 00
- Terrain de la Mare, une étude hydro morphique va être réalisée
- Signalétique du GR : les frais d'appel d'offre sont de 161 €. Monsieur LEVESQUE Yves fait remarquer qu'il est bon d'harmoniser la signalétique.
- Proposition d'achat de la maison impasse de la petite plage en raison du prêt en cours de la maison, la maison peut être vendue fin 2012.
- Aménagement du rond point de St Armel : nous avons reçu des propositions avec différents thèmes.

Fin de la séance 11H15.